



REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
L'EURE

ARRETÉ N° 2025- 17- CONC
PORTANT RENOUELEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE
D'ANIMATEUR

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;
Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifié par le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'arrêté 2024-03-CONC du 18 janvier 2024 portant liste nominative des candidats admis au concours d'animateur - session 2023 ;
Vu l'arrêté 2024-11-CONC du 1^{er} février 2024 portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'animateur ;
Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de l'Eure ;
Considérant qu'il convient de radier au 27 avril 2025 les lauréats de la session 2019 dont la période d'inscription sur liste d'aptitude est arrivée à échéance ;
Considérant qu'il convient de radier au 17 janvier 2025 les lauréats de la session 2021 n'ayant pas demandé leur réinscription sur la liste d'aptitude ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur, mise à jour au 21 mai 2025, comporte les lauréats de la session 2023 ainsi que ceux de la précédente session remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte 38 noms.

Sont inscrits sur la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, les candidats ci-après cités :

NOM	Prénom du candidat
ALIX RANGAYA	Gaëtan
ANDOUARD	Valérie
BINAY	Mathilde
BRIANCHON	Jessica
CANDAS	Sébastien
CHEVALLIER	Germain
CONDRUZ	Pamela

NOM	Prénom du candidat
CROMMELINCK	Rémy
DERMIEN	Robin
DUBOIS	Claire
DUBOURG	Marlène
DUJARDIN	Hugues
ENAU	Virginie
ENJALBERT	Martin
FOREST	Emilie
FOUQUE	Valerie
GLATIGNY	Valentin
GODRY	Carole
HACHE-GHIRARD	Julien
HAMON	Pauline
HAUCHECORNE	Laura
LABARDACQ	Gilles
LEDEMÉ	Laurent
LEPETIT	Bastien
LEPETIT	Coralie
MANDEVILLE	Sébastien
MANIEZ	Natacha
MARC-MORIN	Anaëlle
MONIQUE	Céline
PALAIS	Sébastien
PASSONI	Manon
RENOUX	Maxime
ROBERT	Audrey
SOENEN	Julien
TECHER	Suzy
TURPIN	Magali
VARACHAUD	Marie
WOITCHICHE	Celine

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

Fait à Evreux, le 21 mai 2025
Le Président,

Pascal LEHONGRE

